
Déclaration Préfecture : W212006815

SIRET : 820 805 653 SIREN : 820 805 653 00012

Numéro d'agrément formation : 27210371021

Engagement des stagiaires

Vous êtes inscrits à une session de perfectionnement.....

Organisé par l'IHCM.

Hormis un cas de force majeure (une justification sera demandée par la commission formation de l'IHCM), le stagiaire est tenu d'être présent à la totalité de la formation.

Une feuille d'émargement circulera à chaque session de formation en ½ journée sur laquelle vous indiquerez vos coordonnées téléphoniques.

Une attestation de présence vous sera fournie à l'issue de la formation.

Celle-ci sera éditée en fonction des feuilles de présence émargées.

Procédure de relance :

Ainsi si nous constatons votre absence, nous essaierons de vous joindre sur votre téléphone portable pour s'assurer d'une confirmation de votre présence ou non.

Si vous êtes dans l'impossibilité de rejoindre la session prévue, nous vous demandons de nous joindre le plus rapidement possible au téléphone qui vous sera communiqué sur la convocation.

Signature du stagiaire,

Commission formation IHCM – avril 2023 -